

Réaction à la demande d'extension de la zone d'extraction de la carrière de Beez à Namur



Place à la nature

Table des matières

Contexte général et cartographie du site.....	3
Description et constat concernant les espaces naturels.....	4
Les espèces observées.....	4
Les oiseaux.....	4
Les insectes.....	6
Les plantes.....	7
Les habitats naturels	13
Généralité.....	13
Description	14
Impact et recommandations	16
Constat final	17
Rupture du maillage écologique.....	17
Perte de site de haute valeur environnementale	17
Impacts indirects de l'exploitation	17
Conclusion	19

Contexte général et cartographie du site

La demande concerne l'extension de la carrière de Beez, à l'est de la zone actuelle d'exploitation. Le demandeur est la cimenterie CBR (groupe Sagrex). Les deux zones d'extension se situent en zone de dépendance d'extraction au plan de secteur. Elles sont occupées dans leur quasi-totalité par des boisements, de natures fort diverses et qui sont décrites plus loin dans ce dossier. Seule une petite zone de prairie est concernée par la demande, à l'extrémité nord de la zone d'extension.

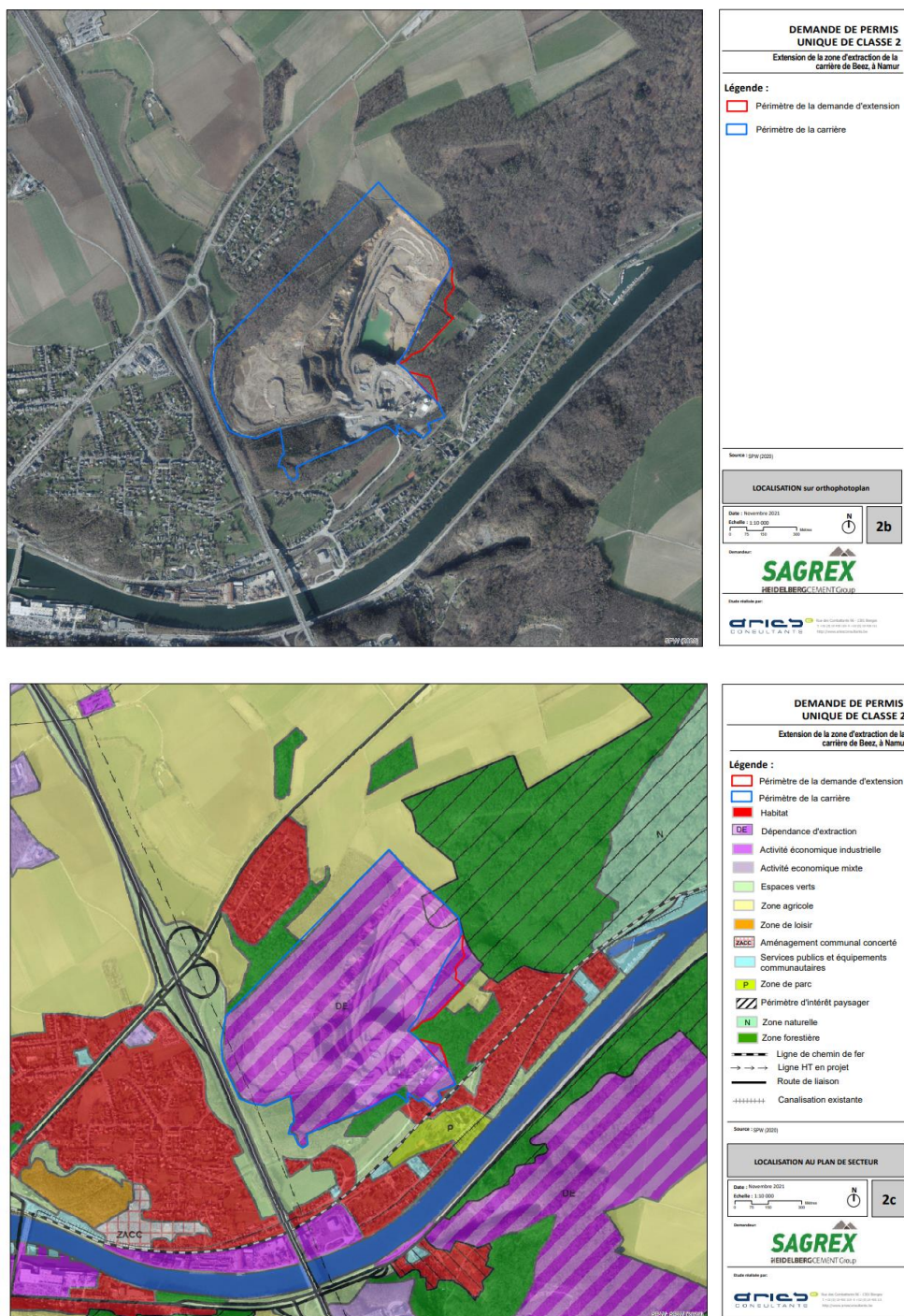


Figure 1 Cartes extraites de la demande de permis

Description et constat concernant les espaces naturels

Les espèces observées

Les encodages réguliers des utilisateurs du site au fil des années sur des plateformes dédiées telles qu'Observations.be, ainsi que des visites effectuées par nos soins sur les chemins de balade, nous ont permis de rassembler ici des listes d'espèces ayant été observées sur la zone d'extension et ses alentours directs durant les 5 dernières années. Ces informations sont précieuses pour se rendre compte de la richesse biologique que peut abriter ce genre de milieu naturel. Il est à noter que ces observations sont le fruit d'encodages volontaires et non réalisés dans le but d'un inventaire exhaustif. Dans ce dernier cas et par une recherche active et structurée, il est évident que plus d'espèces encore seraient recensées.

Les espèces peu communes sont indiquées en rouge, les espèces rares en rouge et en gras.

Les oiseaux

Près de 70 espèces d'oiseaux ont été observées sur les 5 dernières années, dans un rayon de 500 mètres autour du site. Toutes ces espèces seront potentiellement impactées par la perte d'habitat forestier dans la zone. Parmi ces espèces, certaines sont présentes toute l'année et d'autres utilisent cet espace comme zone de repos et de nourrissage pendant leur migration.

Il est à noter la présence du Grand-duc d'Europe, qui niche dans la carrière et utilise les espaces naturels aux alentours pour se nourrir. Son site précis de nidification sur le site ne nous est pas connu, il ne nous est donc pas possible de certifier qu'il sera détruit ou notablement dérangé par l'extension. Le Torcol fourmilier a également été observé en passage sur le site en juin 2016.



Figure 2 À gauche le Grand-duc d'Europe et à droite le Torcol fourmilier

Tableau 1 Liste non exhaustive des espèces d'oiseaux observées sur le site dans un rayon de 500 mètres, depuis 2016

Nom français	Nom latin
Bergeronnette des ruisseaux	Motacilla cinerea
Bergeronnette grise	Motacilla alba
Bernache du Canada	Branta canadensis
Bondrée apivore	Pernis apivorus
Bouvreuil pivoine	Pyrrhula pyrrhula
Buse variable	Buteo buteo
Canard colvert	Anas platyrhynchos
Chardonneret élégant	Carduelis
Chevalier guignette	Actitis hypoleucos
Chouette hulotte	Strix aluco
Corneille noire	Corvus corone
Épervier d'Europe	Accipiter nisus
Faucon crécerelle	Falco tinnunculus
Faucon hobereau	Falco subbuteo
Faucon pèlerin	Falco peregrinus
Fauvette à tête noire	Sylvia atricapilla
Fauvette babillarde	Curruca
Fauvette grisette	Curruca communis
Foulque macroule	Fulica atra
Fuligule milouin	Aythya ferina
Gallinule poule-d'eau	Gallinula chloropus
Geai des chênes	Garrulus glandarius
Gobemouche noir	Ficedula hypoleuca
Goéland brun	Larus fuscus
Goéland cendré	Larus canus
Goéland leucophée	Larus michahellis
Grand Cormoran	Phalacrocorax carbo
Grand-duc d'Europe	Bubo bubo
Grande Aigrette	Ardea alba
Grèbe castagneux	Tachybaptus ruficollis
Grèbe huppé	Podiceps cristatus
Grimpereau des jardins	Certhia brachydactyla
Grive draine	Turdus viscivorus
Grive musicienne	Turdus philomelos
Grosbec casse-noyaux	Coccothraustes coccothraustes
Harle bièvre	Mergus merganser
Héron cendré	Ardea cinerea
Hirondelle de fenêtre	Delichon urbicum
Hirondelle rustique	Hirundo rustica
Locustelle tachetée	Locustella naevia
Martin-pêcheur d'Europe	Alcedo atthis
Merle noir	Turdus merula
Mésange à longue queue	Aegithalos caudatus
Mésange bleue	Cyanistes caeruleus
Mésange charbonnière	Parus major
Mésange nonnette	Poecile palustris

Mouette rieuse	Chroicocephalus ridibundus
Oie cendrée	Anser anser
Pic épeiche	Dendrocopos major
Pic épeichette	Dryobates minor
Pic noir	Dryocopus martius
Pic vert	Picus viridis
Pie bavarde	Pica pica
Pigeon biset	Columba livia forma domestica
Pigeon colombin	Columba oenas
Pigeon ramier	Columba palumbus
Pinson des arbres	Fringilla coelebs
Pouillot véloce	Phylloscopus collybita
Rougegorge familier	Erithacus rubecula
Rougequeue noir	Phoenicurus ochruros
Sarcelle d'hiver	Anas crecca
Serin cini	Serinus serinus
Sittelle torchepot	Sitta europaea
Tarier pâtre	Saxicola rubicola
Torcol fourmilier	Jynx torquilla
Traquet motteux	Oenanthe oenanthe
Troglodyte mignon	Troglodytes troglodytes
Verdier d'Europe	Chloris chloris

Les insectes

Une vingtaine d'espèces de papillons de jour a été encodée sur les 5 dernières années à proximité de la zone d'extension. Parmi ces espèces, notons la présence des moins courants Machaon et Nacré de la ronce.



Figure 3 À gauche Machaon et à droite Nacré de la ronce

Tableau 2 Liste non exhaustive des espèces de papillons de jour observées sur le site dans un rayon de 500 mètres, depuis 2016

Nom français	Nom latin
Amaryllis	Pyronia tithonus
Aurore	Anthocharis cardamines
Citron	Gonepteryx rhamni
Collier de corail	Aricia agestis
Grande Tortue	Nymphalis polychloros
Machaon	Papilio machaon
Myrtil	Maniola jurtina
Nacré de la ronce	Brenthis daphne
Paon du jour	Aglais io
Piérade de la rave	Pieris rapae
Piérade de l'ibéride	Pieris mannii
Piérade du chou	Pieris brassicae
Piérade du navet	Pieris napi
Robert-le-diable	Polygonia c-album
Sylvaine	Ochlodes sylvanus
Tabac d'Espagne	Argynnis paphia
Tircis	Pararge aegeria
Tristan	Aphantopus hyperantus
Vulcain	Vanessa atalanta

Les plantes

Au total, ce sont près de 140 espèces qui ont été observées dans la zone d'extension et ses abords, avec la présence de nombreuses espèces patrimoniales, rares ou protégées, sur le site directement impacté par les travaux d'extension. C'est le cas notamment du Laurier des bois, une espèce menacée figurant sur la liste rouge wallonne. Une population très importante de cette espèce s'est développée dans la chênaie calcicole (directement impactée par la partie de l'extension la plus au sud).



Laurier des bois

Daphne laureola L.

très rare 
indigène 

Plantes Thymelaeaceae Daphne *Daphne laureola* espèce

1 présent

2021-11-20 13:06
Jennifer Di Prinzio
Beez (NA)
Indéterminé

GPS 50.4747, 4.9244
Lambert 1972 189438 129463
Précision 3m
source ObsMapp

Options ▾

Itinéraire

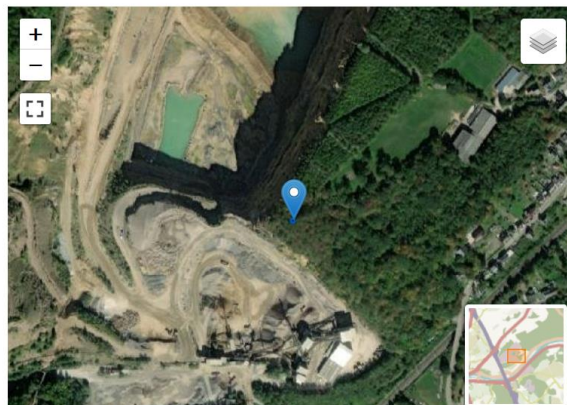


Figure 4 Observation du Laurier des bois, avec localisation précise

Tableau 3 Liste non exhaustive des espèces de plantes observées sur le site dans un rayon de 500 mètres, depuis 2016

Nom français	Nom latin
Achillée mille-feuilles	Achillea millefolium
Agrostis commun	Agrostis capillaris
Aigremoine eupatoire	Agrimonia eupatoria
Alchémille vert jaunâtre	Alchemilla xanthochlora
Alliaire	Alliaria petiolata
Androsème (échappé)	Hypericum androsaemum (échappé)
Arabette des sables	Cardaminopsis arenosa
Arabette hérissée	Arabis hirsuta
Armoise commune	Artemisia vulgaris
Aspérule odorante	Galium odoratum
Atropis distant	Puccinellia distans
Aubépine à un style	Crataegus monogyna
Aulne de Corse	Alnus cordata
Aulne glutineux	Alnus glutinosa
Avoine dorée	Trisetum flavescens
Bec-de-cigogne commun	Erodium cicutarium
Berce commune - Patte d'ours	Heracleum sphondylium
Bident à fruits noirs	Bidens frondosa
Blechnum en épi	Struthiopteris spicant
Brachypode des bois	Brachypodium sylvaticum
Buddleia	Buddleja davidii
Cabaret des oiseaux	Dipsacus fullonum
Campanule gantelée	Campanula trachelium
Canche cespiteuse	Deschampsia cespitosa
Cardamine impatiente	Cardamine impatiens

Cardère velue	Dipsacus pilosus
Carotte	Daucus carota
Centaurée jacée	Centaurea jacea
Cerfeuil sauvage	Anthriscus sylvestris
Chêne pédonculé	Quercus robur
Compagnon rouge	Silene dioica
Cornouiller mâle	Cornus mas
Crételle	Cynosurus cristatus
Cymbalaire	Cymbalaria muralis
Dactyle vulgaire	Dactylis glomerata
Dorine à feuilles opposées	Chrysosplenium oppositifolium
Dryoptéris des chartreux	Dryopteris carthusiana
Epiaire des bois	Stachys sylvatica
Épipactis à larges feuilles	Epipactis helleborine
Érable champêtre	Acer campestre
Érable plane	Acer platanoides
Érable sycomore	Acer pseudoplatanus
Erigéron âcre	Erigeron acris
Euphorbe des bois	Euphorbia amygdaloides
Fougère femelle	Athyrium filix-femina
Fougère mâle	Dryopteris filix-mas
Fraisier sauvage	Fragaria vesca
Framboisier	Rubus idaeus
Frêne commun	Fraxinus excelsior
Fromental	Arrhenatherum elatius
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus
Gaillet gratteron	Galium aparine
Géranium mollet	Geranium molle
Gnaphale des bois	Gnaphalium sylvaticum
Gouet tacheté	Arum maculatum
Grande camomille	Tanacetum parthenium
Grande marguerite	Leucanthemum vulgare
Grande ortie, Ortie dioïque	Urtica dioica
Groseillier rouge	Ribes rubrum
Gui	Viscum album
Herbe à robert	Geranium robertianum
Hêtre	Fagus sylvatica
Houblon	Humulus lupulus
Houx	Ilex aquifolium
Inule conyze	Inula conyzae
Jonc grêle	Juncus tenuis
Laîche à épis pendants	Carex pendula
Laîche des bois	Carex sylvatica
Laîche digitée	Carex digitata
Laîche espacée	Carex remota
Laiteron épineux	Sonchus asper
Laiteron maraîcher	Sonchus oleraceus
Lamier maculé	Lamium maculatum

Lamier pourpre	Lamium purpureum
Lampsane commune	Lapsana communis
Langue de cerf	Asplenium scolopendrium
Laurier des bois	Daphne laureola
Lierre	Hedera helix
Lierre terrestre	Glechoma hederacea
Liseron des champs	Convolvulus arvensis
Luzule printanière	Luzula pilosa
Lycoper	Lycopus europaeus
Lysimaque des bois	Lysimachia nemorum
Marronnier d'Inde	Aesculus hippocastanum
Mauve musquée	Malva moschata
Mauve sauvage	Malva sylvestris
Mélique penchée	Melica nutans
Mélique uniflore	Melica uniflora
Mercuriale annuelle	Mercurialis annua
Mercuriale vivace	Mercurialis perennis
Millepertuis commun	Hypericum perforatum
Millepertuis velu	Hypericum hirsutum
Millet des bois	Milium effusum
Myosotis des forêts	Myosotis sylvatica
Noisetier commun	Corylus avellana
Noyer commun, noyer royal	Juglans regia
Orchis mâle	Orchis mascula
Origan	Origanum vulgare
Orme champêtre	Ulmus minor
Orme des montagnes	Ulmus glabra
Orobanche du lierre	Orobanche hederæ
Orpin blanc	Sedum album
Orpin réfléchi	Sedum rupestre
Oseille ronde	Rumex scutatus
Oseille sauvage	Rumex acetosa
Osier pourpre	Salix purpurea
Panais	Pastinaca sativa
Parisette	Paris quadrifolia
Pâturin des bois	Poa nemoralis
Petite pervenche	Vinca minor
Peuplier tremble	Populus tremula
Picris fausse-épervière	Picris hieracioides
Pied de Pigeon	Geranium columbinum
Polystic à aiguillons	Polystichum aculeatum
Porcelle enracinée	Hypochaeris radicata
Potentille rampante	Potentilla reptans
Primevère officinale	Primula veris
Raiponce en épi s.s.	Phyteuma spicatum
Ronce commune	Rubus Sec. Rubus
Rosier des champs	Rosa arvensis
Salicaire commune	Lythrum salicaria
Sanicle	Sanicula europaea

Saule marsault	Salix caprea
Sceau de Salomon commun	Polygonatum multiflorum
Solidage glabre	Solidago gigantea
Stellaire holostée	Stellaria holostea
Sureau noir	Sambucus nigra
Sureau noir	Sambucus nigra 'Laciniata'
Surelle	Oxalis acetosella
Tamier	Tamus communis
Troène commun	Ligustrum vulgare
Vesce des haies	Vicia sepium
Violette de Rivinus	Viola riviniana
Violette hérissée	Viola hirta
Viorne mancienne	Viburnum lantana
Vipérine commune	Echium vulgare

Les mammifères

La présence de plusieurs grands mammifères est avérée sur le site. On peut ainsi citer des traces au sol de sangliers et de chevreuils ainsi qu'un terrier de Blaireau occupé.



Figure 5 Blaireau

Il faut ajouter à la liste des mammifères présents sur le site 8 espèces de chauves-souris :

- Le Murin à Moustaches (Myotis mystacinus)
- La Pipistrelle Commune (Pipistrellus pipistrellus)
- La Sérotine Commune (Eptesicus serotinus)
- La Noctule Commune (Nyctalus noctula)
- La Noctule de Lesisler (Nyctalus leisleri)
- Le Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)
- Le Murin de Natterer (Myotis nattereri)
- L'Oreillard Gris (Plecotus austriacus)



Figure 6 À gauche, Murin à oreilles échancrées et à droite Murin à moustaches

Les habitats naturels

Généralité

Le déclin actuel de bon nombre d'espèces peut être expliqué par la destruction ou la détérioration des habitats dont ils dépendent. Ce constat est bien connu de tous et doit maintenant faire l'objet d'actions concrètes afin d'enrayer la perte de biodiversité dramatique à laquelle nous faisons face. Dans ce contexte, toute nouvelle perte d'habitats naturels directe, quelle que soit sa qualité biologique, doit donc être évitée autant que possible et des alternatives doivent pouvoir être envisagées. Dans le cas qui nous occupe, ce sont ainsi plus de 3 ha d'habitats naturels qui sont menacés d'être complètement détruits.

Il ne faut pas oublier le rôle primordial des zones de nature ordinaire, trop souvent minimisé. Ces espaces jouent un rôle dans le maillage écologique de la région. Dans notre pays où la densité de la population est très importante, nous sous-estimons bien souvent le rôle que peuvent (et doivent) jouer les espaces verts « ordinaires » dans le maintien d'écosystèmes fonctionnels et interconnectés. En effet, l'isolement de populations vivant dans des noyaux de biodiversité ne suffit pas, il est très important que les espèces puissent se déplacer, en empruntant par exemple des haies, des boisements, des prairies naturelles, qui forment ce qui est appelé des "corridors écologiques", un "réseau écologique" ou encore une "trame écologique".

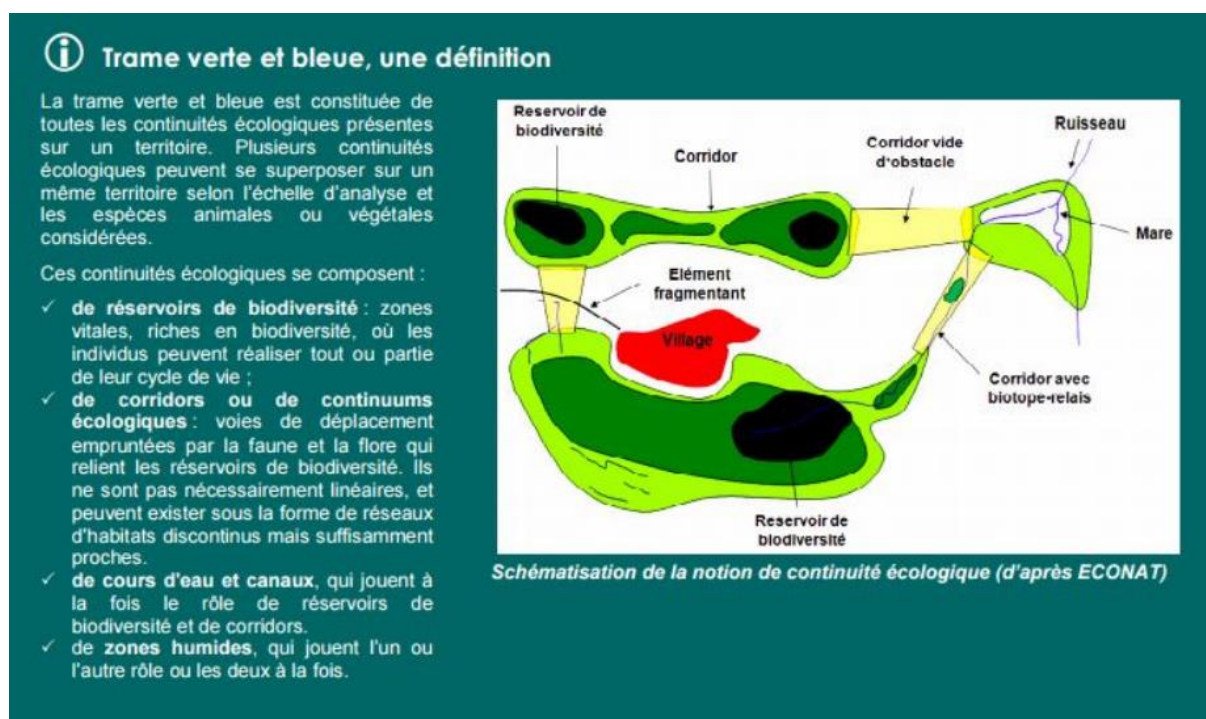


Figure 7 Illustration de la trame écologique (source : schéma régional de cohérence écologique d'Île de France)

Dans le cas du projet de Beez, la perte des surfaces forestières considérées dans l'extension de la carrière impliquerait la perte d'une des dernières zones de contact entre le massif forestier de Marche-les-Dames et les boisements situés directement autour de la carrière. Ce genre de coupure du maillage écologique implique une perte d'habitat et de ressource alimentaire potentiels pour certaines espèces. Si cet impact peut paraître faible et ponctuel, il faut malheureusement en multiplier l'effet par le nombre important de cas où on observe des atteintes de ce type à l'intégrité de la trame écologique.

Description

La zone d'extension considérée impacte différents types de milieux, très majoritairement forestiers. On peut les classer en quatre grandes catégories :

- Boisement naturel mélangé de feuillus indigènes sur sol calcaire
- Friche rudérale
- Plantation mélangés de feuillus indigènes
- Plantation de feuillus/résineux non indigènes

Boisement naturel mélangé de feuillus indigènes sur sol calcaire



Figure 8 Vue sur le boisement

Cet habitat est présent dans la partie la plus au sud de la zone d'extension. C'est un habitat d'intérêt communautaire (habitat ciblé par Natura 2000) **qu'il serait très grave de détruire ou de perturber.** Les nombreuses espèces rares et protégées qui y ont été observées témoignent de cette haute valeur biologique. De plus, la présence de très gros bois vivants et de bois mort sur pied ou couché, augmente encore la qualité biologique de cet habitat en termes d'accueil de la faune (oiseaux, chauves-souris et insectes notamment).

Friche rudérale



Figure 9 Vue sur la friche rudérale

Cette friche située au nord du site a été recolonisée par des espèces prairiales nitrophiles (présence notamment de la Grande ortie, de la Houlque laineuse, du Cirse des champs...). Bien exposée au sud-ouest, elle présente également des caractéristiques plus thermophiles. Cette friche a donc un assez bon potentiel biologique et pourrait avec une gestion adaptée (fauches tardives) évoluer vers une prairie de fauche mésophile avec des faciès thermophiles.

Plantations



Figure 10 Vue sur les plantations

Une grande partie des plantations sont soit monospécifiques, soit constituées en partie ou totalement d'espèces exotiques, ce qui en diminue fortement la qualité biologique. Néanmoins, ces habitats forestiers restent des zones de refuge pour la faune (zone refuge pour le chevreuil et zone de contact chauves-souris) et jouent un rôle dans le maillage écologique local. Un changement d'affectation de ces surfaces aurait donc également un impact sur la biodiversité.

Impact et recommandations

Au vu des éléments soulevés dans ce rapport, **nous demandons le maintien de la zone de boisement feuillus calcicole, concerné par la partie la plus au sud de la demande d'extension.** La destruction de cet habitat d'intérêt communautaire serait une grave atteinte à la biodiversité de la région.

De plus, nous demandons une réflexion sur la mise en place de plantations permettant de reconstituer une connexion entre la forêt de Marche-les-dames et les boisements du village de Beez.

Une attention particulière sera accordée à la protection des éléments ligneux situés en dehors des zones concernées par la demande de permis, durant l'exploitation et les éventuels travaux. En effet, ces zones ne doivent en aucun cas être impactées par le passage d'engins, des dépôts...

Constat final

S'il est légitime pour les gestionnaires de la société Sagrex de veiller à la pérennité de leurs activités, il n'en reste pas moins que l'impact environnemental de ce projet va s'avérer important à plusieurs titres.

Rupture du maillage écologique

La vallée de la Meuse constitue un élément essentiel dans le maillage écologique permettant la dispersion et les déplacements des espèces vivantes. Toute rupture dans cette continuité a des impacts négatifs graves sur la biodiversité présente. La zone touchée par le projet concourt à cette continuité et doit être préservée. Comme montré sur l'image ci-dessous, la carrière existante l'a déjà largement altérée.



Figure 11 Rupture du maillage écologique

Perte de site de haute valeur environnementale

La hêtraie calcicole présente sur le versant est un habitat d'intérêt communautaire (habitat ciblé par Natura 2000) et doit absolument être préservée. L'extension demandée côté Ouest (**de forme triangulaire sur le document en début d'article**) doit être refusée pour l'impact qu'elle pourrait avoir sur cette zone. La demande d'extension à cet endroit pose d'ailleurs question sur son utilité réelle. Est-elle destinée à fournir un accès des véhicules à l'exploitation future ? Doit-elle constituer une possibilité d'évacuation des déchets non exploitables vers les zones de dépôts ?

La partie figurant en zone d'extraction au plan de secteur, située au Nord et ciblée par la présente demande, même si elle présente moins d'intérêt d'un point de vue biodiversité, n'en reste pas moins une zone extrêmement fréquentée par la faune (zone refuge pour les mammifères attirés par la végétation au sol plus dense que dans la hêtraie, zone de chasse privilégiée pour les chauves-souris ...) et constitue une zone tampon de première importance pour garantir la pérennité et la quiétude de la hêtraie. A ce titre, nous estimons qu'une zone tampon de 15 mètres telle que proposée par l'exploitant n'offre aucune garantie et s'avère largement insuffisante.

Impacts indirects de l'exploitation

L'extension de la zone d'exploitation va générer des travaux conséquents et un charroi très important. A ce jour, aucune information détaillée n'a été fournie pour en évaluer les impacts. Quels trajets sont programmés pour l'évacuation des résidus d'étrépage ? Quels sont les cheminements

prévus pour le transport des matériaux vers les zones de concassage ? L'impact du charroi sur la végétation proche et la faune a-t-il été évalué ?

L'ASBL Ramur réfute les arguments présentant l'absence d'espèces protégées pour justifier et permettre la délivrance de permis d'exploitation. La biodiversité constitue un tout indissociable et toute atteinte à son intégrité fragilise l'ensemble des milieux et contribue à moyen termes à un appauvrissement généralisé et une rapide mise sous protection d'espèces encore considérées comme communes aujourd'hui. Néanmoins, sur le site concerné sont présentes plusieurs espèces bénéficiant d'un statut de protection élevé (oiseaux, batraciens et reptiles).

Comment l'autorité chargée de l'octroi des permis envisage-t-elle la prise en compte de leur présence dans la procédure d'examen de la demande de permis ? Quelles mesures l'exploitant met-il en place pour garantir la protection de ces espèces ? Le hibou grand-duc sera-t-il impacté par l'extension ? Son site de nidification se situe-t-il dans la paroi visée par la future extension ? Si c'est le cas, existe-t-il sur la zone un autre site de nidification possible ?

Qu'en est-il des populations d'alyte présentes ? Que devient le plan d'eau constituant leur site de reproduction ? Quelles sont les mesures proposées pour éviter le massacre des spécimens réfugiés dans les éboulis actuels ?

Plusieurs espèces de chauves-souris présentes sur le site sont nicheuses dans les arbres creux ou morts ; qu'est-ce que l'exploitant prévoit pour assurer la pérennité de ces gîtes ?

Conclusion

A la lecture des inventaires et considérations présentées ci-avant, l'ASBL Ramur :

- Estime que les impacts environnementaux prévisibles ou appréhendés seront importants et de nature à fragiliser de manière notoire un environnement dont la valeur biologique est avérée comme en témoigne le résultat des inventaires mentionnés ci-avant.
- Estime que le nombre et la qualité des espèces protégées et présentes sur le site justifie à elles seules la protection intégrale du site concerné par la demande de permis.

Et demande donc que cette demande de permis soit purement et simplement refusée.



Place à la nature

Jennifer Di Prinzio

En charge du suivi des dossiers.

Tél : 0496/981981

contact@ramur.be



Place à la nature

Marcel Guillaume

Administrateur

En charge du suivi des dossiers.

Rue Joseph Lemineur, 26

5020 Vedrin

Tél : 0476.779815

contact@ramur.be



Place à la nature

Association Sans But Lucratif
Rue du Rond Chêne 32 à 5020 VEDRIN.
N° d'entreprise: 0747.982.539
RPM : tribunal d'entreprise de Namur